

Présentation des travaux de l'Arcep



Olivier Corolleur

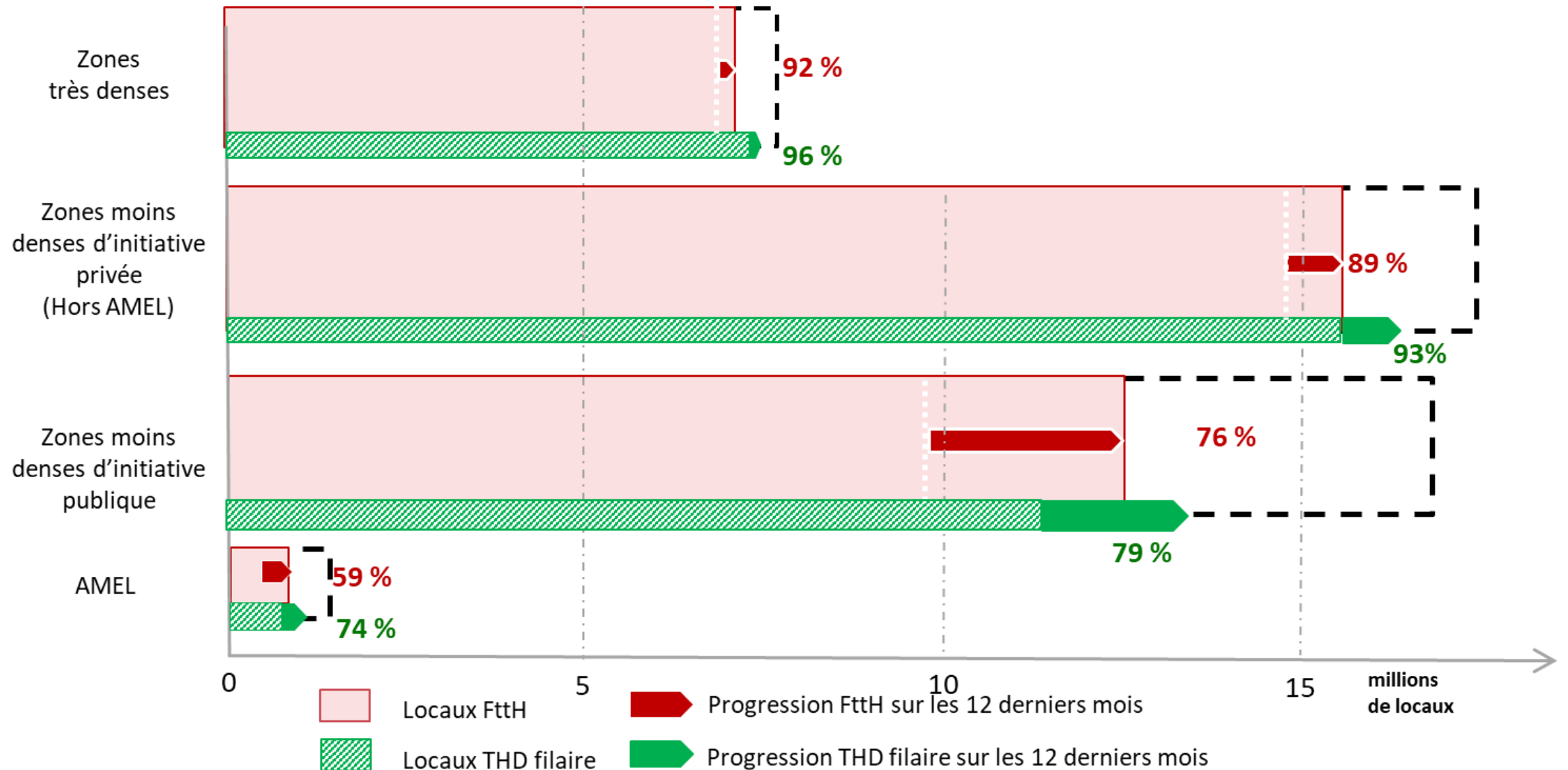
Directeur général adjoint

Directeur « infrastructures, fibre et territoires »

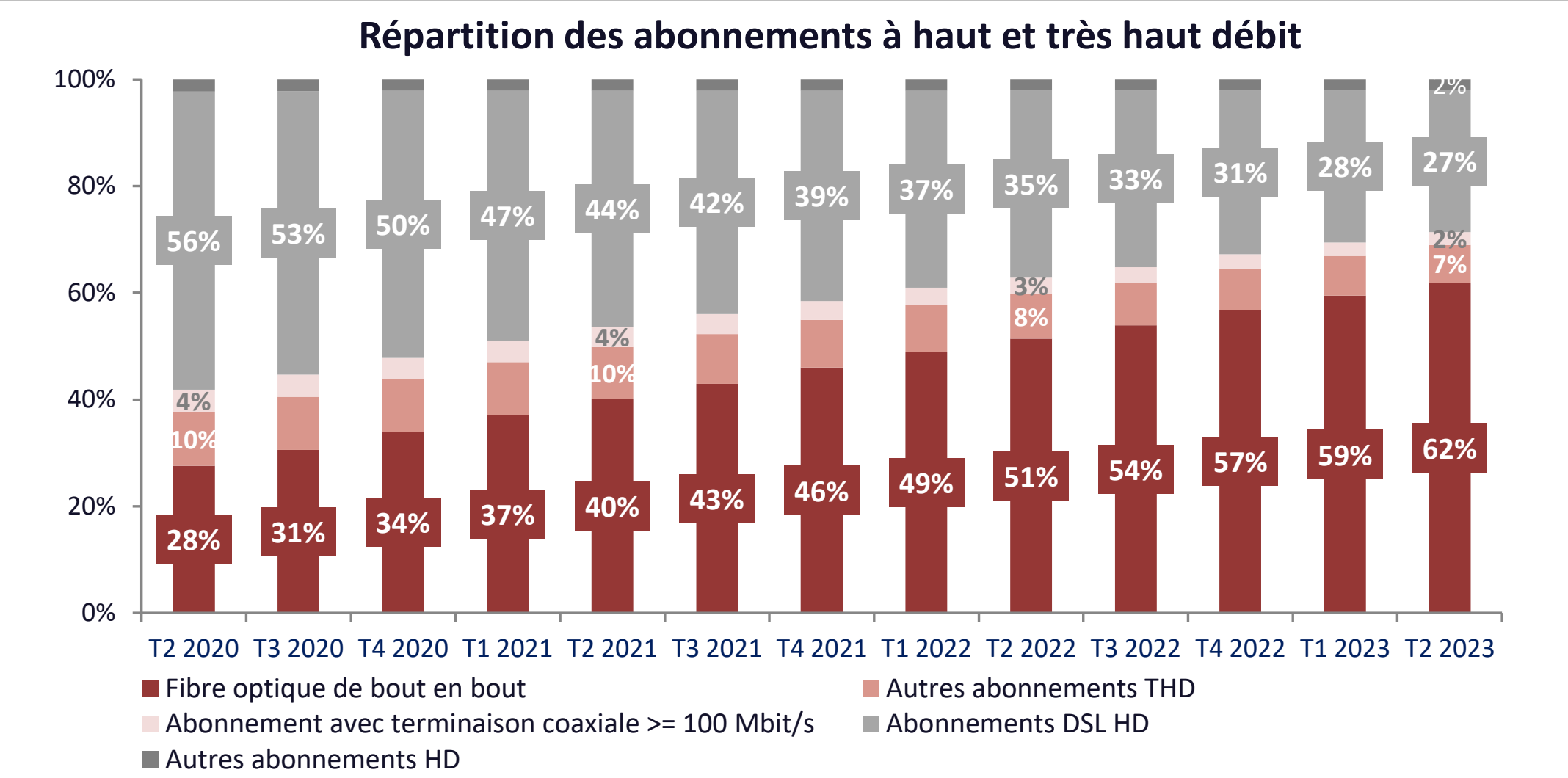


1. Etat des déploiements FTTH

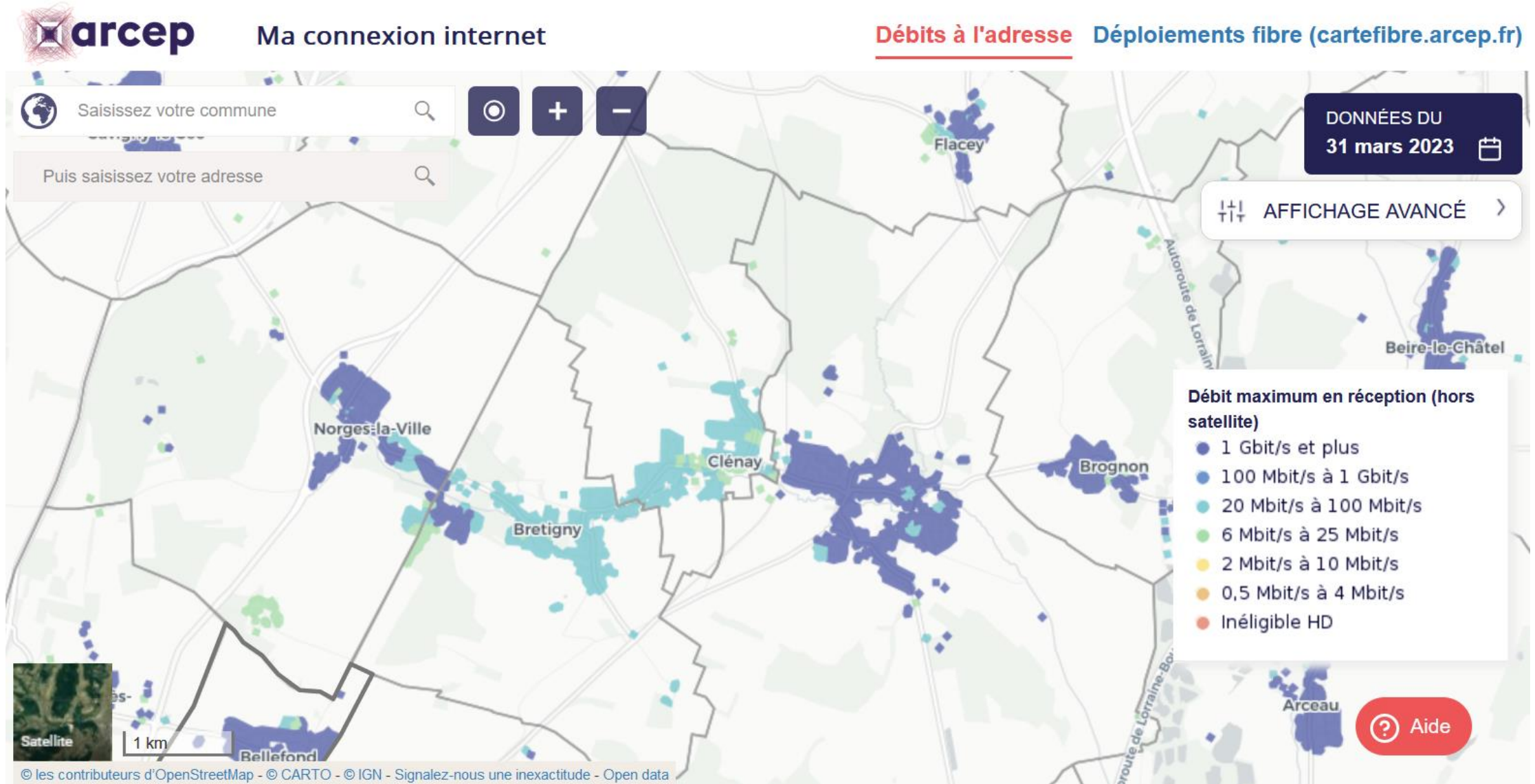
Les déploiements ont nettement ralenti, en particulier dans les zones denses



L'adoption de la fibre a continué à progresser à un rythme élevé



Ma Connexion Internet : quels débits, quelles offres



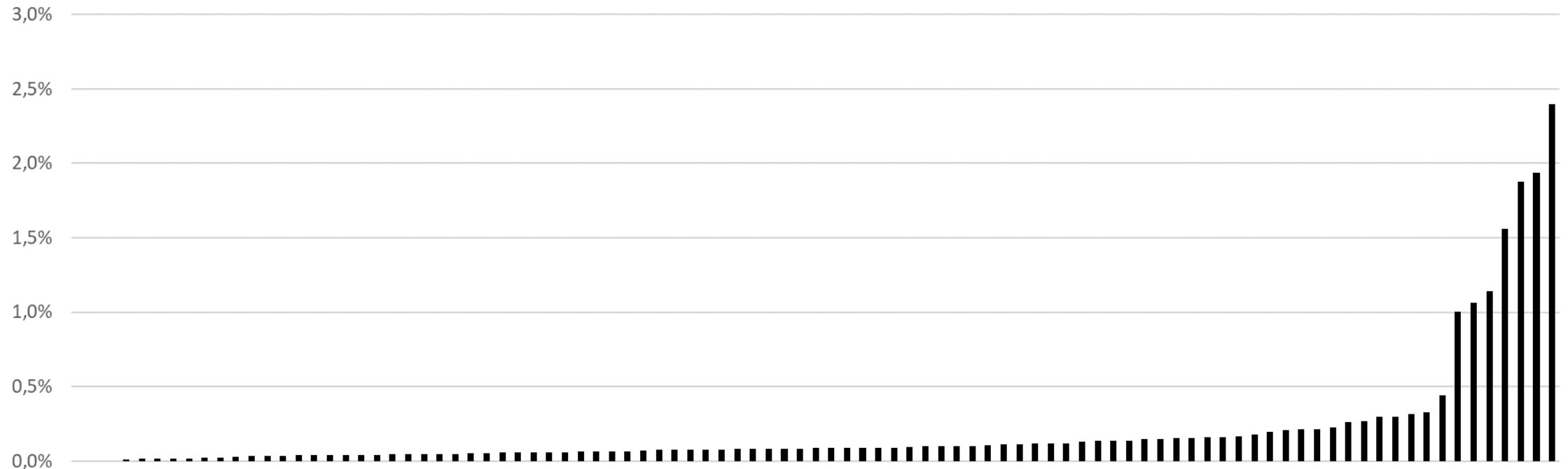
<https://maconnexioninternet.arcep.fr>

2. Qualité des réseaux FTTH

Qualité des réseaux FTTH

- La situation demeure préoccupante :
 - Les audits menés sur les réseaux relèvent une proportion significative de malfaçons dans la réalisation des raccordements finals (étiquetage absent, jarretière non conforme... etc)
 - Si la qualité des services fournis au clients demeure très bonne en moyenne, certains réseaux (représentant environ 2% du parc) connaissent des taux élevés de pannes et d'échecs au raccordement.

Taux de signalisations sur parc (NRO-DTIO) sur une période d'un mois - T2 2023



Qualité des réseaux FTTH

- Pour résoudre ces difficultés, des travaux ont été lancés sous l'égide de l'ARCEP suivant deux axes :
 1. L'amélioration de la qualité des interventions des techniciens des opérateurs commerciaux sur les réseaux en fibre optique, le renforcement des contrôles et correction des malfaçons.
 - Les travaux menés par la filière ont permis la mise en place de nouveaux outils de contrôle de la qualité des interventions (CRI photos, e-intervention...), qui doivent encore faire la preuve de leur efficacité
 - En parallèle, les opérateurs mènent un chantier visant à renforcer la formation des intervenants sur les réseaux
 2. La reprise des réseaux les plus accidentogènes
 - Plusieurs plans de reprise ont ainsi été notifiés à l'Arcep, qui suit attentivement leurs effets.
- L'Arcep rend régulièrement compte sur son site de l'avancée de l'ensemble de ces travaux. Elle a par ailleurs commencé à publier en juillet des indicateurs, qui visent à faciliter le suivi de l'efficacité de ces plans d'action.

3. Actualisation du cadre de régulation des marchés fixes

Le processus d'actualisation du cadre de régulation des marchés fixes pour la période 2024-2028 doit s'achever fin 2023

- Les projets de décision d'analyse de marchés ont été mis en consultation publique du 29 juin au 18 septembre et notifiés à l'Autorité de la concurrence. L'Arcep s'attache à y traiter les enjeux structurants de la régulation des marchés fixes pour les prochaines années. **Son ambition est d'adapter la régulation aux évolutions du secteur, et en particulier d'accompagner la bascule du réseau cuivre vers la fibre.**
- **Pour la période 2024-2028, les enjeux identifiés sont les suivants :**
 - Encadrer la fermeture du cuivre ;
 - Assurer un niveau de qualité de service satisfaisant sur le réseau cuivre ;
 - Faciliter l'achèvement des déploiements de la fibre en assurant un accès effectif aux infrastructures de génie civil
 - Sur le marché entreprises, amplifier la dynamique concurrentiel
- En complément à la poursuite de ces objectifs, l'Autorité adapte les obligations tarifaires aux évolutions du marché.

À la fin 2023, le processus de révision sera achevé et se conclura par l'adoption de nouvelles décisions d'analyse de marché, qui succéderont à celles adoptées en décembre 2020.

4. Accompagnement du plan de fermeture du réseau cuivre

L'Arcep accompagne la montée en charge des travaux de fermeture du cuivre

La fermeture du cuivre fait l'objet de discussions mensuelles lors des multilatérales organisées sous l'égide de l'Arcep.

Principales échéances de fermeture à venir annoncées par Orange

- Fermeture commerciale du lot 1 (162 communes) le 31 janvier 2024 et technique le 31 janvier 2025
- Fermeture commerciale de l'expérimentation en ZTD le 31 mars 2024 et technique le 31 mars 2025
- Fermeture commerciale du lot 2 (environ 900 communes) le 27 janvier 2025 et technique le 27 janvier 2026
- Fermeture commerciale nationale le 31 janvier 2026

Principaux travaux en cours

- Travaux de constitution du lot 3 au cours de l'automne 2023 suite à la concertation organisée au cours de l'été
- Finalisation des analyses de marché, avec en particulier un renforcement des obligations de partage de données par rapport au cycle précédent
- Présentation par Orange d'un retour d'expérience de l'expérimentation 2 au moins d'octobre 2023